Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212201081-20261029-D2026_24-DE

Mairie de Lanleff

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2026

Nombre de membres :

En exercice :	09
Présent :	08
Nombre de suffrage :	08

Date d'affichage :

15/10/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée et par courrier :

15/10/2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lanleff s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Étienne KERBAUL, Maire.

Étaient présents : Étienne KERBAUL, Adeline LEVEDER, Marc LENORMAND, Marylin CLERMONT, Michel LE CARBOULEC, Céline CROLAIS, Ludovic LE CALVEZ, Audrey MORVAN

Absents excusés : 1

Procurations : 0

A été nommé comme secrétaire de séance : Adeline LEVEDER

D2026_24 APPROBATION FRAIS SCOLAIRE KERFOT 2025-2026, 2026-2027

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la commune de Kerfot concernant la participation aux frais de fonctionnement par élève habitant la commune de Lanleff et scolarisé dans cette école :

- 2023-2024 à hauteur de 530€/2, soit 265€ pour un élève de cours élémentaire première année.
- 2024-2025 à hauteur de 530€/2, soit 265€ pour un élève cours élémentaire deuxième année.
- 2025-2026 à hauteur de 570€/2, pour un élève de cours moyen première année.
- 2026-2027 à hauteur de 570€, pour un élève cours élémentaire deuxième année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➢ **VALIDE** les montants forfaitaires par enfant de la commune de Lanleff des années citées ci-dessus pour un total de 1385.00 euros.

Fait et délibéré à Lanleff
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Adeline LEVEDER

La Maire
Étienne KERBAUL

MAIRIE DE LANLEFF
22290